

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Hugo Brissette

<https://www.cadre21.org/membres/27e52e79e6941637e3ca695a>

Date d'obtention : 2021-04-21 16:00:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord nous devons rencontrer l'auteur de la plainte et la rassurer. Nous utilisons la grille d'évaluation. Il faut préserver l'identité de chacun des jeunes impliquées.

Ensuite, en suivant les étapes de la méthode, nous rencontrons la victime (grille d'évaluation) pour bonifier les renseignements. Les témoins sont aussi rencontrés en suivant les mêmes questions. Il faut rencontrer les jeunes seul à seul. Afin de garder une confidentialité, il faut que les jeunes n'ébruient pas l'incident.

Durant la conversation, il faut encourager une attitude positive, que nous sommes là pour l'aider dans son cheminement.

Avec les renseignements, nous pourrions orienter nos actions de façon logique et transmettre le dossier aux partenaires impliqués (police, DPJ)

Il est bien important de comprendre les nuances d'un cas impulsif et malveillant.

Nous devons agir de façon bienveillante et ne pas hésiter à consulter un collègue formé pour nous guider. Nous avons aussi plusieurs référentiels qui peuvent nous aider ex : Loi sur l'instruction publique, politiques, règles école, documentation inclus dans la pochette.

Il faut s'assurer de faire un suivi auprès du jeune et de ses parents afin d'apporter l'aide et le support nécessaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'une des choses que nous retenons, c'est l'importance de prendre le temps d'évaluer chacune des situations. C'est l'importance de se valider au protocole présenté. Les situations vécues par nos jeunes sont rarement identiques et il existe plusieurs nuances auxquelles il faut porter une attention particulière. Si plusieurs intervenants sont présents dans l'école, il peut être très pertinent d'en faire une discussion commune afin de s'assurer de bien suivre la méthode d'interventions Sexto.

Nous avons suivi cette formation ensemble et nous avons grandement appris des réflexions des gens sur place. C'est vraiment un travail d'équipe.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour nous, l'étape de la rencontre avec la victime est la plus délicate. Il faut être rassurant, à l'écoute tout en ne perdant pas de vue le rôle que nous devons jouer dans cette situation. Bien évidemment, nous sommes humains, il peut être parfois facile de tomber dans le jugement, mais il faut s'assurer de demeurer neutre. Aussi, cette étape est charnière dans la poursuite du processus, il faut être capable de bien définir les interventions futures afin d'assurer la sécurité de nos élèves.